

and Signal Co. Limited., demandant la permission d'installer un réoistre automatique et un avertisseur dans le bureau central du département des alarmes d'incendie. Le raccordement devant être fait sans frais pour la Ville.

Le surintendant des alarmes d'incendies, approuvant le projet, il est

Résolu: Que la requête soit accordée.

—Soumise et lue une lettre de M. Michel Parent *re* moyens de sauvetage au cas d'incendie.

Le secrétaire reçoit instruction d'informer le correspondant que les règlements actuels couvrent les cas mentionnés dans sa lettre.

—*Résolu:* Que des soumissions soient demandées pour des échelles à extension et murales, des boyaux pour incendies et des valves pour borne-fontaines.

La question d'un site pour le poste No 5 étant soumise, après délibération, il est

Résolu: Que les messieurs dont les noms suivent soient nommés pour former une sous-commission pour voir à cette affaire et faire rapport: M. le président et MM. les échevins Nelson, Sauvageau, le Chef et l'architecte.

—*Résolu:* Que M. Joseph Sawyer soit nommé architecte pour le nouveau poste de pompiers No 18, (MM. les échevins Proulx et Nelson dissidents).

—*Résolu:* Que M. A.-F. Dunlop soit nommé architecte pour le nouveau poste de pompiers No 5. Ces deux architectes devant soumettre leurs plans et devis à la Commission, le plus tôt possible.

Le surintendant de l'Eclairage fait rapport sur les nouvelles lumières requises, il est

Résolu: Que les trente lumières additionnelles requises pour l'année courante, soient distribuées comme suit:

Quartier	Est	¾
"	Centre	1
"	Ouest	0
"	Sainte-Anne	2
"	Saint-Joseph	2
"	Saint-André	2
"	Saint-George	½
"	Saint-Louis	2
"	Saint-Laurent	2
"	Papineau	2
"	Sainte-Marie	2
"	Saint-Jacques	1
"	LaFontaine	2
"	Hochelaga	2¼
"	Saint-Jean-Baptiste	2
"	Saint-Gabriel	2
"	Saint-Denis	2½
"	Duvernay	2

—M. l'échevin Duquette exprime alors l'opinion que la loi sur le sauvetage en cas d'incendie, devrait être mise en force avec plus de sévérité: le terrible holocauste du couvent de Sainte-Geneviève étant une leçon qui devrait ne pas être perdue de vue, après délibération, il est

Résolu: De donner instruction à l'inspecteur des Bâtisses d'agir en conséquence.

Ordre lui est en même temps donné, d'ajouter un amendement au règlement pour réglementer le site des dortoirs dans les couvents et les collèges, et aussi pour pourvoir aux sorties en quantité suffisante dans les maïosns et bâtisses qui ne sont pas déjà atteintes par la loi existante.

—*Résolu:* Que le surintendant de l'Eclairage soit autorisé à faire enlever les vieux poteaux à gaz.

—*Résolu:* Que les pompiers Léon Durocher et Israël Lapointe soient nommés contremaîtres.

Ajournement.

L.-A. D'AMOUR,
Secrétaire.

ger and Signal Co. Limited, asking permission to install an automatic register and electric gong in central office of the fire alarm department. The connection to be made free of all cost to the City.

The Fire Alarm superintendent approving the scheme, it was

Resolved: That the request be acceded to.

—Submitted and read a letter from Michel Parent, *re* fire escapes.

The secretary was instructed to inform the writer, that the present by-laws cover the cases mentioned in his letter.

—*Resolved:* That tenders be called for extension and wall ladders, fire hose and hydrant valves.

—The question of a site for No. 5 station being brought up, after discussion, it was

Resolved: That the following be appointed a sub-committee to look into the matter and report.

The chairman, Ald. Nelson, Sauvageau, the chief and the architect.

—*Resolved:* That Mr. Joseph Sawyer be appointed architect for the new No. 18 fire station (Ald. Proulx and Nelson, dissenting.)

—*Resolved:* That Mr. A. F. Dunlop be appointed architect for the new No. 5 fire station. Both architects to submit their plans and specifications, to the Committee at the earliest possible date.

—The light superintendent reporting on the new additional lights required, it was

Resolved: That the thirty additional lights granted for the current year be distributed as follows:

East ward	¾
Centre ward	1
West ward	0
St. Ann's ward	2
St. Joseph ward	2
St. Andrews ward	2
St. George ward	½
St. Louis ward	2
St. Lawrence ward	2
Papineau ward	2
St. Mary ward	2
St. James ward	1
LaFontaine ward	2
Hochelaga ward	2¼
St. Jean-Baptiste ward	2
St. Gabriel ward	2
St. Denis ward	2½
Duvernay ward	2*

—Ald. Duquette then expressed the opinion that the law on fire escapes should be more rigidly enforced, the terrible holocaust at the St. Geneviève convent being an object lesson that should not be lost sight of.

After discussion, it was

Resolved: That the Building Inspector be instructed accordingly.

He also was ordered to add an amendment to the by-laws for the purpose of regulating the location of dormitories in convents and colleges, also provide for sufficient exits in dwellings and other buildings not already covered by the existing law.

—*Resolved:* That the light superintendent be authorized to have old gas lamp posts removed.

—*Resolved:* That firemen Léon Durocher and Israël Lapointe be appointed foremen.

Adjourned.

L. A. D'AMOUR,
Secretary.